

DÉCRET N° 2023 – 611 DU 29 NOVEMBRE 2023

portant nomination de membres au sein du Conseil d'administration du Fonds de Développement de l'Artisanat.

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu** la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu** la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu** le décret n° 2023-507 du 10 octobre 2023 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu** le décret n° 2021-444 du 08 septembre 2021 portant approbation des statuts du Fonds de Développement de l'Artisanat ;
- vu** le décret n° 2022-316 du 25 mai 2022 portant nomination des membres du Conseil d'administration du Fonds de Développement de l'Artisanat ;
- vu** le décret n° 2023-127 du 05 avril 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi ;
- vu** le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- sur** proposition du Ministre des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi,
- le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 29 novembre 2023,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration du Fonds de Développement de l'Artisanat, les personnes dont les noms suivent :



- monsieur **Yacoubou AMADOU**, représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale, en remplacement de monsieur Menongbédji Gérard KPATINDE ;
- monsieur **Nicolas AHOISSOUSSI**, représentant du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, en remplacement de monsieur L. Valère HOUSSOU ;
- monsieur **Sofiyanou IMOROU**, représentant de la Chambre des Métiers de l'Artisanat du Bénin, en remplacement de monsieur Joyanot AMOUZOUN.

Les intéressés poursuivent le mandat en cours pour le reste de sa durée.

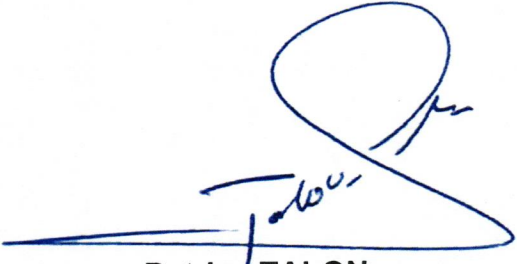
Article 3

Le présent décret prend effet pour compter de sa date de signature.

Il sera publié au Journal officiel.

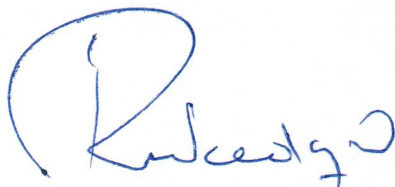
Fait à Cotonou, le 29 novembre 2023

Par le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



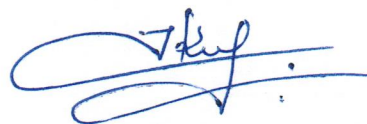
Patrice TALON.-

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI
Ministre d'État

Le Ministre des Petites et Moyennes
Entreprises et de la Promotion de l'Emploi,



Modeste Tihounté KEREKOU

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; C.COM : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MTCA : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES
MINISTERES : 20 ; SGG : 4 ; INTERESSES : 3 ; JORB : 1.